

Pompignac, le 28 juillet 2021

Madame, Monsieur,

La municipalité a souhaité mener une action de capture de chats sauvages avec mise à l'adoption au sein de la SPA. Celle-ci devait se dérouler à compter du 26 juillet 2021 sur un terrain privé.

Vous avez été nombreux à vous manifester suite à cette annonce. Dans les commentaires reçus, nous avons noté vos craintes concernant vos chats, un besoin d'informations complémentaires, d'explications sur la façon de procéder et une réelle volonté des auteurs de se mobiliser pour trouver une solution permettant de sauver ces chats sans les remettre à la SPA.

Aussi, par souci de communication et de transparence sur la nécessité de cette opération, j'ai pris la décision de reporter cette capture à une date ultérieure.

Durant ce délai, j'invite toutes les personnes qui se sont manifestées sur les réseaux, directement en mairie ou tout simplement soucieuses de l'avenir de ces chats à nous rejoindre dans une démarche visant à trouver des solutions alternatives concrètes que ne peuvent pas nous proposer et nous garantir actuellement les associations malgré toute leur bonne volonté.

Je vous propose donc de vous faire connaître en mairie avant le 28 août 2021 soit par téléphone au 05 57 97 13 00 soit par mail à mairie@pompignac.fr .

Certains d'entre vous pourraient les adopter, connaître des personnes désireuses de le faire ou nous accompagner auprès d'associations qui les accueilleraient.

Il faut bien être conscient que nous devons mettre un terme rapide à leur reproduction et leur trouver un lieu où ils seront nourris. Nous devons agir rapidement car nous ne pouvons ignorer la situation dans laquelle se trouvent les habitants et les chats.

Espérant pouvoir compter sur votre engagement à nos côtés dans cette action, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Céline DELIGNY-ESTOVERT
Maire de POMPIGNAC



Rappel de la situation :

Il y a actuellement plus de 20 chats sauvages installés sur un terrain privé.

Un couple a recueilli il y a plus de 2 ans ces chats abandonnés, déjà sauvages, par des pompignacais qui ont vendu leur maison et sont partis... sans les chats

Ces derniers ont été nourris par ces personnes qui n'ont pas eu conscience des conséquences. Les chats se sont reproduits jusqu'à envahir aujourd'hui leur terrain, leurs haies, rentrer et voler dans leur maison...

Ils empêchent les familles de vivre correctement et de profiter de leur habitation car ces chats sont omniprésents, se bagarrent et laissent les excréments dans le jardin. Il y a également de gros désagréments olfactifs du fait du marquage de territoire par les mâles.

Ce couple nous a indiqué être dépassé et a décidé de ne plus les nourrir afin de les chasser.
Des chatons, sans soin, à peine sevrés, ont peu de chances de s'en « sortir » sans intervention.

Pour des raisons de salubrité, la municipalité se doit d'agir face à cette situation en évitant leur reproduction et en leur trouvant un autre lieu car le quartier ne peut plus y faire face.

La mairie travaille sur le sujet depuis plus de 3 semaines, a contacté de nombreuses associations comme l'école du chat libre, papatte et compagnie ...et la direction départementale de la protection des populations pour tenter de trouver la meilleure solution pour préserver ces animaux.

Toute la réflexion a été faite afin de mettre en place les actions visant à sécuriser l'intervention et le devenir de ces chats.

La mairie a la volonté d'assumer la stérilisation, le puçage et l'identification des chats. Un devis a été effectué en ce sens.

Les associations, nous ont indiqué devoir relâcher, après stérilisation et à défaut d'adoption, les chats à l'endroit où ils ont été capturés. Dans notre cas, il n'est pas possible de relâcher autant de chats, les propriétaires refusent.

Nous ne pouvons, par ailleurs, pas les relâcher en d'autres points de la commune et imposer à d'autres habitants de s'en occuper.

Il existe également des solutions de type jardin d'accueil (au sein de centre équestre, exploitation agricole...). Les propriétaires des lieux acceptent de s'occuper des chats sauvages ; ces derniers assurant la régulation de la population de rats et souris. Sans succès à ce jour.

Dans ces conditions, la seule solution envisageable actuellement est de capturer ces chats et de les remettre à la SPA pour adoption comme indiqué dans notre communication.

Nous avons également noté vos craintes concernant le risque de capture de vos chats.

Celui-ci est quasiment nul et dans tous les cas, les chats sont libérés après identification (puce, tatouage, collier, fil de laine, comportement de chat domestiqué...). Toutes les associations nous ont indiqué qu'il n'y a pas de danger pour ces chats, que le seul risque (très faible) est qu'ils soient capturés temporairement et empêchent donc d'attraper un chat sauvage.

Pour information, le fil de laine nous a été suggéré par les associations car il craque sous la tension et ne présente donc aucun risque d'étranglement.

Par ailleurs, la pose des cages est prévue uniquement sur le terrain privé où les chats sauvages sont présents et de ce fait font fuir les autres chats.

L'information de cette action de capture a été faite au plus grand nombre d'habitants pour informer avec la plus grande transparence et veiller à ce que les chats domestiques ne perturbent pas la capture.